

Aurillac, le 22 février 2021

**Monsieur Julien DENORMANDIE**  
**Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation**  
**Hôtel de Villeroy**  
**78, rue de Varenne**  
**75700 PARIS**

Monsieur le Ministre,

Nous souhaitons attirer votre attention sur la situation des éleveurs de bovins de races à viande, dont le revenu a continué de se dégrader de plus de 20 % en 2020 pour s'établir en moyenne à moins de 700 € par mois, en raison d'une baisse continue du prix payé aux producteurs alors que, malgré la crise sanitaire, le marché de la viande bovine se porte plutôt bien.

Force est de constater que la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire (Egalim), qui visait à mieux répartir les marges au sein des filières et à garantir une meilleure rémunération des producteurs, n'a pas tenu ses promesses dans le secteur de la viande bovine.

Compte tenu de l'urgence économique, nous en appelons au gouvernement afin que, comme le propose la Fédération nationale bovine, il interdise aux acteurs de la filière d'acheter un produit agricole à un prix inférieur au coût de production de référence du vendeur. Ce coût devra être défini par les interprofessions pour chaque catégorie de produit et chaque maillon de la chaîne d'approvisionnement.

Dans ce contexte, les éleveurs s'inquiètent d'autre part de l'attitude de la France vis-à-vis de l'accord commercial entre l'Union européenne et les pays du Mercosur. Il apparaît en effet que, si le gouvernement français se déclare toujours « opposé, en l'état » à cet accord pour des raisons environnementales et sanitaires, il refuse de rouvrir des négociations sur ces questions sensibles. Ce qui est incompréhensible, tout comme l'absence de réaction du gouvernement face aux tentatives de la Commission européenne de modifier la nature juridique de cet accord pour contourner la règle de l'unanimité des Etats membres actuellement nécessaire à sa ratification.

Alors que notre pays continue d'enregistrer 2 000 disparitions d'exploitations d'élevage par an, ce qui est dramatique pour nos territoires, notre économie, nos paysages et notre souveraineté alimentaire, **il est urgent de faire en sorte que la loi Egalim produise tous ses effets**, tant au niveau de la fixation des prix des produits agricoles que de l'interdiction d'importer en France des produits agricoles soumis à des normes moins contraignantes que celles imposées aux éleveurs de l'Union européenne.

.../...

.../...

Comme vous le savez, les négociations sur la nouvelle Politique Agricole Commune sont un autre sujet de préoccupation pour nos éleveurs, qui attendent légitimement que les soutiens dont ils bénéficient puissent être maintenus, tout particulièrement en zone de montagne au travers du renforcement de l'ICHN (Indemnité compensatoire de handicap naturel).

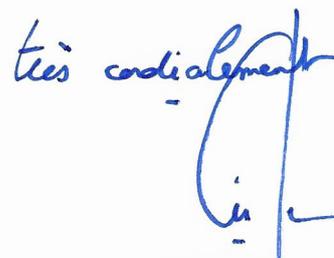
Nous en appelons à votre intervention pour que le secteur de l'élevage bénéficie d'une attention particulière et retrouve rapidement des perspectives de prix et de revenus.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de notre considération distinguée.



Jean-Yves BONY  
Député du Cantal

*très cordialement*



Vincent DESCOEUR  
Député du Cantal